

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 2026-751 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-512

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 11 août 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abrogeant le règlement 2014-512. »

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire est concerné.

Ce règlement a pour but d'abroger le règlement de PPCMOI actuellement en vigueur pour le remplacer pour une nouvelle mouture du même règlement.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 25 août, à 18h, à la Mairie du Canton de Shefford sis au 245, chemin Picard, Canton de Shefford (Québec), J2M 1J2.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouvertures habituelles et sur le site Internet de la Municipalité :

Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Shefford, le 14 août 2026.

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général &
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Shefford, certifie, que ce 14 août 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet (cantonshefford.qc.ca) de la Municipalité et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 14 août 2026

Fait à Shefford, le 14 août 2026.

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général &
greffier-trésorier